

Gore à Sherbrooke, 11 novembre. Lui rapelle sa promesse, et demande qu'il fasse en conséquence émettre la somme de £1,500 pour acquitter les comptes des arpenteurs. Page 54

Myers à Gore, 23 novembre. Ecrit au nom de Sherbrooke, qui regrette de ne pouvoir avancer les £1,500 demandés pour les arpentages des nouveaux établissements jusqu'au 30 juin, date antérieure à son arrivée (de Sherbrooke). Son assurance ne couvrirait que des avances pour services à venir, pour lesquels il fera des avances aussi libérales que le permettront les moyens restreints mis à sa disposition, sur la foi de remboursement à même les fonds provinciaux du Haut-Canada; des ordres à cet effet ont été donnés au secrétaire à Perth. Son Excellence apprend que des terres suffisantes pour tous ceux qui sont actuellement dans les établissements sur la Rideau seront bientôt arpentées; après cela les arpenteurs, ceux au moins venus du Bas-Canada, devront être discontinués. 56

Le même au même, 19 novembre. Sherbrooke a reçu de Bathurst des lettres encore plus énergiques qu'auparavant sur la question du retranchement; il doit, en conséquence, réserver l'aide aux nouveaux établissements du Haut-Canada. Un état des dépenses nécessaires pour les arpentages sur la rivière Rideau a été soumis à Son Excellence; la situation de la caisse militaire ne permettra pas des avances jusqu'à la concurrence de cette somme, à moins qu'il n'y ait prompt remboursement. L'état indique que la dépense sera de £10 16s. par jour. 59

Gore à Sherbrooke, 16 décembre. Les moyens restreints à sa (Gore) disposition; la cessation de l'aide de la caisse militaire depuis son (Sherbrooke) accession l'a privé d'une grande partie de ces moyens. Il avait supposé que les frais des arpentages exécutés sur la Rideau feraient partie des dépenses du département du quartier-maître général, puisque c'était pour l'établissement des troupes réduites; il espère pouvoir les payer, mais il n'en sera pas de même pour les frais encourus depuis cette période, et à moins que des avances ne soient faites à même la caisse militaire, les personnes employées auront raison de se plaindre. 61

Le même au même, 16 décembre. Sur l'avis du Conseil exécutif, tous les arpenteurs employés dans la province ont été renvoyés, parce qu'il n'y avait pas de fonds pour les payer.

Le même au même, 20 décembre. Transmet minute du Conseil exécutif concernant le transfert de la direction de l'établissement des troupes réduites au commandant des troupes. Appelle l'attention sur l'augmentation des dépenses qui devront être défrayées à York. Croit qu'il (Sherbrooke) approuvera le refus de la concession dans certains cas, tel que recommandé. 66

Minute du Conseil exécutif du 18 décembre. Les terres arpentées étant suffisantes pour les colons, recommande qu'il ne soit plus fait d'arpentages, mais que les nouvelles terres qui pourraient être requises soient prises des réserves de la Couronne déjà arpentées; signale des abus et recommande que certaines terres dont les surintendants ont pris possession ne leur soient point concédées. 68

Sherbrooke à Gore, 28 décembre (séparément). En lisant la correspondance il a pensé que le paiement des dépenses pour arpentages de terres dans le Haut-Canada lui (Gore) avait été réservé et des fonds placés à sa disposition. Il avait espéré que les difficultés auraient été aplanies par une offre de faire des avances qui seraient remboursées. Est désappointé de ce que son attente ne se soit pas réalisée. Dans ses lettres officielles il dit que ce sont les seuls moyens qu'il ait pour payer les arpenteurs. 72

Le même au même, 28 décembre. Lettre officielle dans le même sens que la précédente. Il paiera les dépenses d'arpentages à partir du 1er juillet, laissant aux ministres de Sa Majesté de décider si le déboursé